



Franceinfo :

## **La direction condamnée par la justice à respecter les métiers**

**C'est un coup d'arrêt spectaculaire que le Tribunal de Grande Instance de Paris, saisi par le SNJ et la CFDT, vient de porter ce mardi 13 septembre à la tentative de passage en force de la direction de France Télévisions.**

Non, a déclaré en substance le tribunal, la direction de France Télévisions n'a pas le droit d'imposer de nouvelles compétences complémentaires aux journalistes et techniciens de la chaîne d'info qu'elle emploie, après l'échec des négociations avec les organisations syndicales menées sur ce thème.

En conséquence, le Tribunal interdit à France Télévisions d'imposer des tâches de montage à des journalistes et de confier des tâches éditoriales à des chefs monteurs. Il ordonne en outre l'exécution provisoire, ce qui impose à la direction de revoir sa copie dès notification du jugement.

Nous en arrivons donc à la mise en place du « plan B » que le SNJ ne cesse de réclamer de la direction depuis l'ouverture de la négociation sur la chaîne info et a fortiori depuis l'audience du 21 juin dernier. Un plan qui passera notamment par l'embauche de techniciens pour le montage.

Notre propos n'a jamais été de torpiller la chaîne info mais bien de la mettre sur de bons rails, c'est-à-dire notamment dans le respect des dispositions de l'accord collectif du 28 mai 2013.

**La direction a cru judicieux d'ajouter au pari éditorial et technique que constitue ce projet un défi social bien inutile. Il est temps désormais de s'atteler à l'essentiel, l'offre aux publics d'une information de service public de qualité.**

Paris, le 13 septembre 2016

---

SNJ France Télévisions

Pièce D 142 – e-mail : [snj@francetv.fr](mailto:snj@francetv.fr)

Raoul Advocat : 06 22 69 30 14 – Muriel Demguilhem : 07 77 00 70 56 – Serge Cimino : 06 17 55 53 82

Retrouvez-nous sur : Twitter [@SNJ\\_FTV](https://twitter.com/SNJ_FTV) et Facebook : [Snj.ftv](https://www.facebook.com/Snj.ftv)